RÉGIE INTERMUNICIPALE CENTRE SPORTIF SOULANGES

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Me Julie Paradis, greffière, de la Régie intermunicipale Centre Sportif Soulanges, que le conseil d'administration a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 21 mai 2026 au Centre Sportif Soulanges situé au 100, rue des loisirs à Saint-Polycarpe, le règlement suivant :

- Règlement modifiant le règlement numéro 01-2025 sur la régie interne des séances du conseil – Règlement numéro 01-01-2025

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement aux heures de bureau, à l'hôtel de ville de la Ville de Saint-Zotique, au 1250 de la rue Principale, à Saint-Zotique ou via le site Web de la ville.

Le règlement numéro 01-01-2025 entre en force et en vigueur le jour de la publication.

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 25 mai 2025.

J Paradis
_____
Me Julie Paradis, greffière

JUR 20260525
FIN AFFICHAGE : 202600625